

# **Compte rendu de la séance du 02 février 2017 à 20h30**

Secrétaire de la séance: Sandrine FOUSSAT

Présents : Jean-Marie BLAVIGNAC, Elisabeth ARRESTIER, Jocelyne BIACHE, Bruno RIBIERE, Sandrine FOUSSAT, Maryse GENEVAISE

Absents : Olivier CHAUMEIL, Philippe COURBEBASSE, Christophe JEANNEL

Représentés : Pascal BRUYERE par Sandrine FOUSSAT, Christine POUJADE par Maryse GENEVAISE

*Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents*

## **Ordre du jour:**

- 1) délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
- 2) numérisation du cadastre
- 3) avancement des travaux de la salle polyvalente
- 4) Orientation budgétaire 2017

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **Délibérations du conseil:**

### **AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 ( DE 01 2017) 8 0 0**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### **Article L 1612-1**

- *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*
- *Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*
- *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*
- *L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*
- *Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*
- *Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2016 d'un montant s'élevant à 364 387,73 €,

Vu les opérations actuellement en cours et conformément aux textes applicables, d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 91 096,93 € (soit 25% de 364 387,73 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **2) Numérisation du cadastre**

A terme un seul plan cadastral français existera : la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU).

Sa constitution est conditionnée par la numérisation intégrale du Département, Chauffour fait partie des 99 communes n'ayant pas de cadastre numérisé.

Le département a décidé de s'engager dans ce processus de numérisation. Pour Chauffour le coût de cette opération sera de 400 € TTC et totalement pris en charge par le Conseil Départemental.

## **3) Travaux de la salle polyvalente**

Point donné sur l'avancement des travaux. Pour les carrelages des WC intérieurs, le choix s'est porté sur le blanc et vert (75%-25%) et pour les WC PMR le choix s'est porté sur blanc-rouge-jaune. (50%-25%-25%) après visionnage de photos sur un autre chantier.

Le bardage zinc sera de couleur gris patiné.

## **4) Orientation budgétaire 2017**

- Finition des travaux de la salle polyvalente
- Mise en place des stationnements des personnes à mobilité réduite à l'église, au cimetière et au stade en rapport avec l'Ad'AP
- Changement des rideaux de la salle de classe et déplacement d'autres
- Mise aux normes de l'électricité au stade de football, coffret extérieur et branchements
- Aménagement d'un plan de travail à la cantine avec mise en place d'un évier fonctionnel
- Voirie à prévoir en 2017 : à Ravaille, à Vitrat, à Bois Vidal et à Stramont

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h00

Ont signé au registre des délibérations :

**Jean-Marie BLAVIGNAC**

**Élisabeth ARRESTIER**

**Jocelyne BIACHE**

**Bruno RIBIERE**

**Sandrine FOUSSAT**

**Olivier CHAUMEIL**

**Maryse GENEVAISE**

**Philippe COURBEBASSE**

**Pascal BRUYERE**

**Christine POUJADE**

**Christophe JEANNEL**